

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 4 juin 1936 portant organisation générale des services des travaux publics des colonies et statut du personnel.

n° 4

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 juin 1936

Numéro JO
n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro
30 juin 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu Tordonnance organique du 15 septembre 1844 rendu décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 8 mai 1936 fixant les modalités d'application du décret du 8 août 1930 dans les colonies, protectorats et sous mandat relevant du ministère des colonies le des colonies le remboursement anticipé des dettes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 9 mai 1936 susvisé fixant les modalités d'application du décret du 9 août 1935 autorisant, dans les colonies, protectorats et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies. le remboursement anticipé des dettes.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A.ANNET.